

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCÉS LÉGALES

ICN #7081  
vendredi 9 mai 2025



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
HEBDOMADAIRE CORSE  
D'INFORMATIONS

Aurélien Gabrielli

# L'art de la discrétion

INTERVIEW P5

KAMPÀ P2

OPINIONS P4

DETTI È FATTI P6

AGENDA P14

CARNETS DE BORD P15

ANNONCES LÉGALES P7

1,75€

LINGUA

LE VOCABULAIRE CORSE  
DE LA CUISINE, BUFFALADOBA P 12



# 8 MAI, 80 ANS



KAMPÂ



## INTERVIEW

**AURÉLIEN GABRIELLI**

**L'ART DE LA DISCRÉTION**

**P5**

**DETTI È FATTI**

**P6**

**LINGUA**

**LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**

**P12**

**AGENDA**

**P14**

**CARNETS DE BORD**

**P15**

**ANNONCES LÉGALES**

**P7**

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

### DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99 • [pa@aurelli.com](mailto:pa@aurelli.com)

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • [jfa@aurelli.com](mailto:jfa@aurelli.com)

Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • [informateur.corse@orange.fr](mailto:informateur.corse@orange.fr)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • [eric.patris-sra@icn-presse.corsica](mailto:eric.patris-sra@icn-presse.corsica)

### BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • [gestion-informateurcorse@orange.fr](mailto:gestion-informateurcorse@orange.fr)

### ANNONCES LÉGALES

**Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 • [al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)

### ABONNEMENTS

**Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97 • [icn-abonnement@orange.fr](mailto:icn-abonnement@orange.fr)

### CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

### Sforzi vani?

**Q**ual'hè chì avaria cridutu, dopu à cinque mesi di risultati negativi è di crisa, chì l'AC Aiacciu si salvaria spurtivamente in Liga 2 ? Guasgi nimu à dilla franca. Dopu a partenza di Mathieu Chabert è a presa in manu di l'effettivu da Thierry Debès, l'Orsi ani rializatu un parcorsu trimendu, piazzendusi à u quattresimu postu nant'à diciottu inde a classifica di a fasa ritornu. A partita vinta vennari scorsu in casa contr'à u leader Lorient riassumi bè i quattru mesi passati : una vera forza di carattaru cù un mintali putenti, una vulintà di luttà tutti insemi è una bella solidità. Una squadra cù un cori tamantu, chì hà fattu sbuciardà tutti i prunostichi è chì hà stantatu a so piazza in a siconda divisioni di u ballò francesi. Ma, aldilà di a gioia di u successu di prestigiu chjappu a settimana passata nanzì à un'ultima ghjurnata di campjunatu fora di i so lochi contr'à u Parighji FC, firmava quantunqua un'incertezza da chì intimuriscia tutta a casa bianca è rossa. Sò mesi è mesi chì i dirighjenti aiaccini attuali cercani à venda u club, in grandissima difficoltà finanziaria, cù un tafo- **Sò mesi è mesi** nu di parechji milioni d'auri è fat- **chì i dirighjenti aiaccini** turi chì aspettani sempri d'essa **attuali cercani à venda** pagati quì o culà. Dopu à l'abban- **u club, in grandissima** donu di u miliardariu americanu **difficoltà finanziaria,** Glenn Straub di farraghju scor- **cù un tafonu di parechji** su è di pisti mancu appena serii, **milioni d'auri è fatturi** com'è quilla di un fondu d'inves- **chì aspettani sempri** timentu in u Lussemburgu rapri- **d'essa pagati quì o culà.** sintatu da un certu Doudou Cissé, ùn s'hè intesu più nulla nant'à a vendita ubligatoria di l'ACA. I parsoni à i cumandi di issu club si sarani dati veramenti di rimenu pà salvà st'istituzioni di u ballò corsu ? U fundariu, chì intarissaria soprattutto i candidati pussibili pà cumprà, bastaria pà fà spuntà un prughjettu d'investimentu à longu andà ? L'Orsi, chì sò vultati inde u mondu prufiziunali dipoi guasgi trent'anni, sariani vicinu di locallu pà vultà inde l'infernù di u mondu amatori ? I cullittività lucali, chì ùn ani più a vulintà o i mezi di metta soldi publichi inde strutturi privati, poni solu arricà un sustegnu simbolicu. Tamantu piccatu ch'ellu saria chì un munimentu cusì si ni falessi. Prigaremi da fà ch'ellu accadissi un miraculu nanzì à l'istati... **■ Santu CASANOVA**

# si passa calcosa... **annant'à a reta**

**Qui a dit que notre époque** était celle de l'obsolescence galopante, de l'instantané, du sitôt publié sitôt oublié? Début octobre 2024, plusieurs médias divulgaient les résultats de la dernière enquête annuelle Global Trends, réalisée par Ipsos: les Français seraient de plus en plus tournés vers le passé et 64 % des sondés «*aimeraient que leur pays redevienne comme autrefois*». C'était il y a sept mois, donc. Autant dire une éternité. On aurait pu croire que depuis, l'étude était tombée aux oubliettes. Elle est pourtant revenue sur le tapis en mai 2025, preuve que rien ne se perd, surtout lorsqu'il s'agit d'attiser peurs et rejet. On ignore ce qu'est ce bel «*autrefois*». Quand était-ce exactement? Durant les croisades? Au temps du Roi Soleil? Sous le Premier Empire? À la Belle Époque? Pendant une des deux Guerres mondiales? Dans les années Dupont-Lajoie, lorsqu'on pouvait se féliciter d'avoir au moins des violeurs bien de chez nous? Était-on vraiment plus heureux avec la tuberculose, la polio, voire les famines ou la peste? Et que dire de celles qui, sur les réseaux sociaux, soupirent après jadis et naguère et vantent cette bonne

vieille «*France d'avant*» en oubliant qu'en ces époques forcément meilleures où n'existaient ni smartphone, ni Internet et X, un père, un frère ou un époux aurait eu toute latitude de leur arracher le combiné du téléphone filaire et de les envoyer aux fourneaux. Certains font observer qu'il ne faut pas chercher bien loin cet «*autrefois*» tant regretté: les Français consultés auraient surtout exprimé le souhait de retrouver leur prime jeunesse, lorsqu'ils avaient entre 15 et 25 ans. C'est possible. Mais comment expliquer alors ces vidéos postées par des Gen-Z qui vantent des «*fêtes de village comme avant, bien françaises*»: cochon à la broche, sono qui crache des tubes des années 70, pseudo-accordéoniste moustachu coiffé d'un béret, vraie salle des fêtes décorée façon fausse grange... et des participants qui ont moins de 30 ans. Pas un seul enfant, sans doute parce que les mêmes sont trop bruyants: on ne s'entendrait plus brailler en chœur du Delpech. Et pas non plus une seule personne âgée; c'est sûrement dû au fait qu'ils nous fatiguent, les vieux, à toujours ressasser le passé! ■ **Elisabeth MILLELIRI**



**Le Figaro** @Le\_Figaro · 17 oct. 2024  
64% des habitants de l'hexagone «aimeraient que leur pays redevienne comme autrefois».



**MissPeel** @MissPeelEmma · 4 mai  
Je suis la première, notre France est devenue une poubelle 🗑️ Trop c'est trop !  
Et les 26 % ils en pensent quoi, c'est pas des français alors ?



**BettyBoop** @AdelineBoop · 11h  
Une France où les gens savent calculer par exemple... 🧮  
(J'aimerais bien connaître la définition d'autrefois par contre, parce qu'il y a des autrefois qui ne sont clairement pas glorieux)



**Sir Yes Sir** @SirYesSir29 · 11h  
"Autrefois" les français savaient compter.  
Parce que 64 + 26... scoop mais ça fait pas 100.  
Beaucoup de choses se perdent en effet : la finesse, le calcul mental, la bienveillance.



**Le Calinothérapeute** @Pseudonymat · 14h  
Bah alors retourne dans la cuisine, sans compte en banque, demande à ton mari de te donner de l'argent et prie pour ne pas mourir en accouchant.



**Docteur Bagarre** @docteurbagarre.bsky.social · 1h  
100% de ces 64% sont incapables de définir cet autrefois. C'est sûr à 99.9%



**Furon Christophe** @FuronChristoph1 · 14h  
Et c'était quand, autrefois ?  
En 1940, quand la France choisissait la collaboration ?  
En 1914, quand elle entrait dans la Première Guerre mondiale ?  
En 1709, quand le Grand Hiver a provoqué une famine ?



**Doc Toe** @LeDocToe · 13h  
La réponse sera exactement la même pour chaque répondant : autrefois, c'est quand ils avaient entre 15 et 25 ans.



**Didier Ravel** @didier\_ravel · 13 min  
Traduisons-les : 64% des français voudraient redevenir jeunes.



**Duval Philippe** @p.duval · 28 avr.  
Des fêtes de village sans enfant, sans personnes âgées, dans une belle grange avec des bérets partout ??

## La politique de l'autruche

**F**in avril, l'administration de l'inconséquent Donald Trump a congédié les auteurs d'un rapport scientifique utilisé depuis plus de 25 ans pour élaborer les politiques des réponses au réchauffement climatique aux États-Unis. Le dernier coup d'éclat en date d'un président notoirement climatosceptique, qui s'astreint chaque jour un peu plus à jouer les apprentis sorciers avec le climat. Preuve du mépris qu'il porte au sujet, c'est par le biais d'un email que le gouvernement fédéral a annoncé aux scientifiques que la «*portée*» de ce rapport était en train d'être «*réévaluée*» et que ses auteurs «*étaient libérés de leurs fonctions*». Or les conclusions de ce rapport publié tous les cinq ans, si elles ne sont pas contraignantes, restent des outils essentiels pour les législateurs, les entreprises et autres gouvernements locaux dans la planification de mesures de résilience climatique. Couper la tête à ce document revient donc à nier la réalité d'un changement climatique maintes fois scientifiquement prouvé et son impact au quotidien. Quitte à mettre les populations en danger. «*L'administration Trump a sabré de façon insensée un rapport scientifique américain crucial*», a ainsi fustigé l'une des auteurs du rapport auprès de l'AFP en appuyant: «*Essayer d'enterrer ce rapport ne changera en rien les faits scientifiques, mais sans ces informations notre pays risque de naviguer à l'aveugle dans un monde rendu plus dangereux par le changement climatique causé par l'Homme*». De façon générale, depuis son retour à la Maison Blanche, Trump s'est méthodiquement engagé dans une marche arrière en matière de lutte contre le changement climatique. Une politique aussi brutale qu'assumée qui va à contre-courant des enjeux actuels. Pis, dans une tribune publiée par le journal *Le Monde*, des économistes s'alertent du fait que si «*le climat s'est longtemps maintenu au sommet des préoccupations mondiales comme le péril des périls*», il n'est «*pas sûr*» qu'il soit encore perçu ainsi dans l'imaginaire collectif. Il reste pourtant l'urgence des urgences. Car si certains s'acharnent à faire taire la science, le mercure lui ne cessera de grimper. ■ **Manon PERELLI**

# Aurélien Gabrielli L'art de la discrétion

Photo Christophe Giudicelli

**Discret, mais reconnu par**

**la profession, Aurélien Gabrielli, 34 ans, est actuellement sur scène dans *Don Cherottu #2* de Jean-Pierre Lanfranchi. Il est aussi à l'affiche de *La Cache*, avec Michel Blanc, sélectionné à la Berlinale.**

## **Quel est votre parcours ?**

J'ai fait six années d'études : trois au Cours Florent, puis trois au Conservatoire national. Ensuite, j'ai eu la chance d'obtenir un premier rôle dans un film Tommy Weber, *Quand je ne dors pas*. Une petite production qui a débloqué les choses. Un projet en appelle un autre, ce qui donne plus de visibilité. Il y a des acteurs qui arrivent à se montrer plus facilement. C'est un jeu que je ne maîtrise pas trop. Je préfère rester dans mon coin, les gens m'appellent s'ils ont envie de travailler avec moi.

## **C'est une discrétion assumée ?**

J'aurais préféré réussir à me montrer. Je suis assez mal à l'aise avec les codes. Et puis je travaille comme j'en ai envie. Pour l'instant, ça me va.

## **15 ans de carrière, une filmographie plutôt courte. Est-ce un choix ?**

Pas tant que ça. À Paris, après mon premier film, les réalisateurs ont projeté sur moi une sorte de mélancolie. J'ai eu plusieurs rôles autour de cette thématique. Elle me plaît, c'est une part de moi, mais je ne me définis pas uniquement par ça. Je me suis aussi découvert dans la comédie. Il m'arrive de refuser des projets, mais je me demande comment, aujourd'hui, on peut réellement choisir les films. En tant que comédien, on ne produit pas les projets, on est forcément dans l'attente. Et il y a peu de travail. C'est devenu très difficile. À un moment, il faut aussi manger.

## **En 2023, vous faisiez partie des trente révélations pour les César. Comment se passent les castings pour vous ?**

Je passe très peu de castings. Si les gens n'ont pas vu mes films précédents, ils

ne me prendront pas, car je dégage une forme de nonchalance, une impression que je n'ai pas envie de faire le projet. C'est ma nature. J'essaye de lutter contre, mais c'est compliqué. Ce sont surtout les réalisateurs qui m'ont déjà vu à l'écran qui me choisissent. Ils font un casting pour être sûrs, mais c'est souvent du bouche-à-oreille.

## **Vous jouez très peu de rôles de «Corse».**

J'ai passé 12 ans à Paris. Je pense que j'ai pris quelque chose de là-bas. Je ne sais pas si c'est une bonne ou une mauvaise chose, mais ici, beaucoup de projets cherchent à dénoncer les clichés, et ils ont besoin de caricatures pour le faire. On m'a déjà dit que je faisais «trop parisien» pour un Corse. Bon... C'est une question de point de vue. Aujourd'hui, on produit beaucoup de films sur la mafia. Ils ont besoin de ce type de rôles, et peut-être que chez moi, quelque chose s'est un peu lissé. Mais ça me plairait d'en jouer quand même. Je pense aussi qu'il y a une mode qui consiste à choisir des non-comédiens. J'ai l'impression que notre époque ne fait plus du tout confiance au travail des acteurs, comme si on pensait qu'ils ne seraient pas capables de fournir le travail nécessaire.

## **Vous avez joué aux côtés des plus grands. Qu'avez-vous appris à leur contact, au théâtre comme au cinéma ?**

Plein de choses. Michel Bouquet m'avait dit : «Tu es un acteur qui se protège, tu iras loin.» À l'inverse, Michel Blanc m'avait dit : «Fais attention, toi. Tu es trop gentil. Attention à ne pas te faire manger dans ce milieu.» On apprend surtout en observant. On voit comment les autres travaillent, et on se dit : «J'ai le droit de faire ça. J'ai le droit d'être discret. J'ai le droit de pousser un coup de gueule.»

## **Paris, Berlin, mais aussi Bastia.**

### **C'est ça aussi, Aurélien Gabrielli ?**

Tout ce que j'ai entrepris à Paris, j'y tiens. Je n'ai pas envie de le perdre, car de beaux projets s'y font. Mais aujourd'hui, mon désir se tourne vers la Corse. J'essaie de garder les deux. Paris, c'est l'endroit où tout se passe. Dès qu'on en part, les gens ont l'impression qu'on arrête sa carrière.

## **Quels sont vos projets ? En Corse et ailleurs ?**

*Aux jours heureux* de Nathalie Najem, film qui parle des amours toxiques. Et aussi la série *Plaine Orientale*, sur Canal +, qui va bientôt sortir. Je vais commencer un tournage avec le réalisateur Xavier Tesson, un film à petit budget mais assez drôle. Et le premier long-métrage de Julie Coli, une comédie. Et puis on verra à la rentrée. Je suis en train d'écrire un court-métrage. Mais je n'ai pas la formation, je ne me sens pas très légitime. C'est mon côté «spectateur qui a envie de réaliser les films qu'il aimerait voir». Je reste très humble là-dessus. ■

*Propos recueillis par Christophe Giudicelli.*

**« Il y a des acteurs qui arrivent à se montrer plus facilement. C'est un jeu que je ne maîtrise pas trop. »**

## Rattachement de la CCI à la CdC Projet validé par le Conseil d'Etat

**Nouvelle étape décisive** pour le rattachement de la Chambre de commerce et d'industrie [CCI] à la Collectivité de Corse [CdC]. Fin avril, le Conseil d'État est venu valider la légalité du projet de loi portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie [EPCI] de la Collectivité de Corse. Rappelant que ce projet s'inscrit «dans la suite des réformes initiées par la loi «PACTE» de 2019», la plus haute juridiction de l'État valide cette évolution institutionnelle, en soulignant que «le nouvel établissement public, parce qu'il est rattaché à la CdC, ne peut être regardé comme entrant dans la même catégorie que les chambres de commerce et d'industrie, qui sont des établissements publics de l'État. Par conséquent, il appartient au législateur, ainsi que le fait le projet

de loi, de créer l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse et de fixer ses règles constitutives». La juridiction poursuit en ajoutant: «le choix du Gouvernement de créer un établissement public local rattaché à la Collectivité de Corse, doté d'un conseil d'administration composé à majorité d'élus de cette collectivité, et appelé à reprendre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 les attributions et le personnel de l'actuelle chambre de commerce et d'industrie de Corse, tout en continuant à appartenir au réseau national des chambres de commerce et d'industrie, ne se heurte à aucun obstacle d'ordre constitutionnel». Concernant le statut de cette nouvelle entité, le Conseil d'État fait toutefois remarquer que la qualification «d'établissement public industriel et commercial»

que dessine le projet de loi «créerait une discordance, source de confusion», expliquant que les chambres de commerce et d'industrie sont regardées, «en vertu d'une jurisprudence ancienne et constante, comme des établissements publics à caractère administratif» et proposant de facto de ne pas retenir ce statut. Après cet avis du Conseil d'État, le projet de loi poursuit son chemin et a notamment été présenté en Conseil des ministres le 28 avril dernier. «Le texte reprend l'essentiel des demandes de la CdC et de la CCI, dont la maîtrise publique des ports et aéroports et les garanties pour les salariés», s'est réjoui le président de l'Exécutif de Corse, Gilles Simeoni à cette occasion. ■ **Manon PERELLI**

## Maison d'arrêt d'Ajaccio Des conditions qui ne respectent pas les droits fondamentaux

«Derrière ces murs il y a des êtres humains, pas des rebuts de la société.» La formule d'André Paccou, de la section corse de la Ligue des Droits de l'Homme [LDH], suffit à elle seule à dénoncer les conditions de détention à la maison d'arrêt d'Ajaccio. En réponse à des alertes qui se multiplient, le 28 avril dernier, un rassemblement était organisé devant l'édifice suite à un appel lancé par les détenus eux-mêmes. Dans un communiqué publié quelques jours plus tôt, ils demandaient «des améliorations immédiates et concrètes de [leurs] conditions de vie», insistant sur le fait que «la prison est une privation de liberté, et non de dignité» et dénonçant notamment «un accès restreint aux douches, limité à des horaires fixes» et «la suppression de trois heures de promenade journalière». Vanessa, dont deux cousins sont incarcérés en détention provisoire depuis le début de l'année, rapporte en outre que les détenus «dorment par terre sur des matelas qu'ils doivent enlever le matin, ils n'ont pas de quoi nettoyer, les toilettes sont installées directement dans la cellule et ils sont obligés de fabriquer des portes pour avoir un peu d'intimité. Ils vivent à six dans une



Photo D&F

cellule prévue pour quatre».

«La prison n'est qu'un lieu où on a une privation de la liberté d'aller et venir. Tous les autres droits doivent être garantis, à commencer par le droit à la santé», a de son côté martelé André Paccou en rappelant qu'en 2023, un rapport du contrôleur général des lieux de privation de liberté avait déjà souligné que la vétusté et l'exiguïté de l'établissement portaient atteinte aux droits fondamentaux des détenus. «Du fait de l'exiguïté des lieux, le rapport a relevé qu'il existe des pathologies visuelles qui se développent quand la vision humaine ne peut pas aller assez loin», a-t-il ajouté en fustigeant: «On

ne peut pas accepter qu'une institution de la République se comporte de telle façon vis-à-vis d'êtres humains». En dévoilant avoir rédigé un rapport sur la situation qui sera présenté prochainement, M<sup>e</sup> Marie Colombani, le bâtonnier d'Ajaccio, a pour sa part assuré que «Les détenus peuvent compter sur le barreau d'Ajaccio. Nous sommes vigilants aux conditions d'incarcération des détenus». L'avocate a également rappelé que pour les détenus «dénoncer des conditions carcérales difficiles c'est souvent s'exposer à un transfert». Une perspective que beaucoup cherchent à éviter pour rester proches de leurs familles. ■ **Manon PERELLI**

**CREATION  
SOCIETE**

N° 01

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME** : Société Civile Immobilière  
**DÉNOMINATION SOCIALE** :  
**SUD DESIGNS**

**OBJET SOCIAL** : La Société a pour objet :

- L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises ;

- Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

**SIÈGE SOCIAL** : 2481, Route Départementale 559, Gialla, Ldt Suarteddu, 20170 San Gavino Di Carbini

**DURÉE** : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

**CAPITAL SOCIAL** : 1000 € divisé en 100 parts de 10 €

**GERANT** : Jean-Marc Giorgi, 32, Elaine Avenue, 2107 Avalon Beach NSW [AUS-TRALIE].

**IMMATRICULATION** : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 02

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à L'ILE-ROUSSE du 28 avril 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale** :

**ALLEGRIINI & DOLESI**

**Siège social** : 9, Avenue Piccioni, 20220 L'Île-Rousse

**Objet social** : L'activité d'agence immobilière, toutes transactions immobilières et commerciales, gestion de location, administration de biens, estimation de biens, cessions et transmissions d'entreprises

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 5000 euros

**Gérance** : Madame Laetitia ALLEGRIINI, demeurant Résidence Le Sophros, Route des Crêtes, 20200 Ville Di Pietrabugno

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 03

**3L PATRIMOINE**

Société Civile Immobilière

Au capital de 500 €

Siège social : 19, Casetta Bianca

20137 Porto-Vecchio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 avril 2025, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination** : 3L PATRIMOINE

**Forme Juridique** : Société Civile Immobilière

**Capital Social** : 500 Euros

**Siège Social** : 19, Casetta Bianca, 20137 Porto-Vecchio

**Durée** : 99 ans

**Objet** : d'acquies, de développer, gérer un patrimoine familial et d'en faciliter la transmission à titre gratuit à l'intérieur du périmètre familial dans un cadre juridique approprié ;

- de faciliter les donations, une donation portant sur les droits indivis et qui n'est pas suivie par un partage ne pouvant pas être qualifiée de donation-partage ;

- d'assurer la pérennité de ce patrimoine, d'en préserver l'unité et la cohésion, en agissant dans l'intérêt général des collectivités des associés ;

- de mutualiser entre les associés les aléas des écarts de valorisation entre les différents actifs ;

- de préserver, renforcer l'harmonie et la solidarité familiales ;

- de protéger l'associé Fondateur ;

- de prévenir les conflits avec des tiers ;

- d'organiser les pouvoirs de décision et la répartition des droits financiers entre associés ;

- de maîtriser l'entrée et la sortie des associés ;

- d'éduquer les enfants, de les responsabiliser progressivement à la gestion de patrimoine ;

- d'éviter une dépendance comportementale associée à la détention directe d'un patrimoine ;

- de protéger les intérêts des descendants mineurs, des personnes prodigues, vulnérables ou incapables et de gérer librement le patrimoine de la société sans l'intervention de tiers ;

- d'écarter les inconvénients et les aléas de l'indivision successorale ;

- d'éviter qu'un créancier d'un indivisaire puisse déclencher le partage judiciaire des biens familiaux.

**Gérance** : Madame Laurence GIRASCHI. Née le 29 Mai 1979 à Porto-Vecchio, demeurant 1, rue de la Citadelle - 20137 Porto-Vecchio. Non marié et n'a jamais conclu de pacte civil de solidarité.

**Nationalité** française.

**Immatriculation** : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

La Gérance.

N° 04

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP en date du 24/04/2025, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** :

**EXPERTISE INTER-BATIMENT**

**Objet social** : Tous travaux d'électricité - Fourniture de prestations de services aux entreprises

**Siège social** : Lotissement Pietralbu - Chemin de Vetricello - Route de Calenzana - 20214 Calenzana

**Capital** : 1.000 €.

**Durée** : 70 ans.

**R.C.S** : Bastia.

**Président** : Monsieur Abdellah ZARKANI demeurant Lotissement Pietralbu - Chemin de Vetricello - Route de Calenzana - 20214 Calenzana.

N° 05

**SAS ESPACE PEINTURE**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Curbaghjola

20167 Valle Di Mezzana

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 18/04/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

**Dénomination** : ESPACE PEINTURE

**Siège** : Lieu-dit Curbaghjola - 20167 Valle di Mezzana. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

**Capital** : 1000 euros. **Objet** : La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : L'achat, la vente, la distribution en gros et au détail de peintures, enduits, matériels et consommables pour le bâtiment, notamment dans le secteur de la peinture en bâtiment ; activité exercée de façon ambulante et sédentaire ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

**Sous réserve** des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Pacte d'actionnaires** : Un pacte d'actionnaire a été signé entre les parties.

**Président** : Monsieur François, Marie, Antoine CASANOVA, demeurant Lieudit Curbaghjola, 20167 Valle-di-Mezzana

**Directeur général** : Monsieur Joseph, Marie, Roch BENIELLI, demeurant Place de l'église, quartier Petre Alta, 20129 Bastelicaccia

**Associés** : Monsieur François, Marie, Antoine CASANOVA, demeurant Lieudit Curbaghjola, 20167 Valle-di-Mezzana

- Monsieur Joseph, Marie, Roch BENIELLI, demeurant Place de l'église, quartier Petre Alta, 20129 Bastelicaccia - SASU CASANOVA TP immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 899 022 552, représentée par Monsieur François-Marie CASANOVA en tant que président et sis Lieudit Curbaghjola, 20167 Valle-di-Mezzana

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 06

**BLUENAUTIC**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 €

230, A Ligna Farrata, 20137 Lecci

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 Avril 2025, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination** : BLUENAUTIC

**Capital Social** : 1000 euros

**Siège Social** : 230, A Ligna Farrata, 20137 Lecci. **Forme** : SAS. **Durée** : 99 ans.

**Objet** : La location de bateaux et de jet ski ainsi que l'hivernage, entretien, réparation, et ventes de bateaux et jet ski.

**Président** : Mr MARQUES AZEVEDO Bruno, Filipe, né le 04/11/2003 au Portugal, demeurant 230, A Ligna Farrata, 20137 Lecci. Célibataire, de Nationalité Portugaise.

**Immatriculation** : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 07



**ETUDE ALAIN SPADONI  
& ASSOCIES**

A Ajaccio (Corse-du-Sud)

CODE CRPCEN 20004

3, Avenue Eugene Macchini

Immeuble « Le Regent »

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la SAS " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", le 07/04/2025 a été constituée une Société par Actions Simplifiée, enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 17/04/2025 référence 2025 N 00200, ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : CALIMO

**Forme juridique** : Société par Actions Simplifiée

**Siège** : PENTA-DI-CASINCA [20213], Lieu-dit Callane, RN 198, Folelli

**Objet** : En France et à l'étranger :

L'acquisition du terrain sis à PENTA DI CASINCA et sa mise en valeur ainsi que sa division en plusieurs lots en vue de former un lotissement, la revente des lots, la promotion immobilière et la construction d'immeuble s'il y a lieu ainsi que la vente du ou des immeubles construits.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opération peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

**Durée** : 99 années

**Capital** : 1500€

**Président** : Monsieur Christophe MAES demeurant Lieu-dit Callane, RN 198, Folelli, 20213 Penta-di-Casinca

**Immatriculation** : RCS Bastia

**Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote** :

Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Le cas échéant, clauses d'agrément et organe habilité à statuer sur les demandes d'agrément :

Toutes opérations, notamment toutes cessions, échanges, apports à société d'éléments isolés, donations, ayant pour but ou conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs actions entre toutes personnes physiques ou morales, à l'exception de celles qui seraient visées à l'alinéa qui suit, sont soumises, à peine de nullité, à l'agrément préalable de la société.

Le tout sauf à tenir compte de ce qui peut être ci-dessus stipulé en ce qui concerne l'inaliénabilité.

Toutefois, interviennent librement les opérations entre associés uniquement.

Pour avis,

Le notaire.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE**



**SUR PLACE**

**OU PAR TELEPHONE**

**VAREON****Expert-Comptable à Ajaccio****HARAS DU CEDRE**

Société Civile Immobilière

Au capital de 2000 euros

Siège social : 21, Cours Napoléon

20000 Ajaccio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 29/04/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale :

**HARAS DU CEDRE**

Siège social : 21, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Mme Vanessa MATTARELLI demeurant 21, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**MODIFICATION  
SIEGE SOCIAL**

N° 09

**QARMIN**

S.A.S au capital de 30.000,00 Euros

RCS Paris : 527 629 125

**TRANSFERT SIÈGE SOCIAL**

Par décision des associés réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 30/04/2025, le siège social est transféré de [Ancien Siège] Quartier Toga, 20200 BASTIA, à l'adresse suivante [Nouveau Siège] 212, Rue de Vaugirard, 75015 PARIS, à compter du 30 avril 2025. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention, Le Président.

N° 10

**DS IMMO**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2500 euros

Siège social : 8, Rue Michel Bozzi

20000 Ajaccio-910189414 RCS Ajaccio

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 17 avril 2025, il résulte que :

- Le siège social a été transféré du 8, Rue Michel BOZZI, 20000 AJACCIO au 19, Avenue Beverini Vico, 20000 AJACCIO à compter du 17 avril 2025 et l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, La Gérance.

**DOMAINE LAURENT**

SAS au capital de 500 €

Siège social : Route de la Testa

Sainte-Lucie de Porto-Vecchio

20144 Zonza - RCS Ajaccio

Par décision de l'Assemblée générale du 01/04/2025, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse LIEU-DIT SETANO - 20240 VENTISERI, à effet du 01/04/2025.

Président : Guillaume, Gaetan, Jean-Jacques, Joseph LAURENT - ROUTE DE LA TESTA - SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO - 20144 ZONZA.

Directeur général : Jean-Jacques, Joseph, Gaëtan LAURENT - ROUTE DE LA TESTA - SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO - 20144 ZONZA.

La société sera désormais immatriculée au RCS de Bastia.

**MODIFICATION  
STATUTAIRE**

N° 12

**SARL U MUNTESE****Nomination d'un nouveau Cogérant  
et Transfert de Siège****Dénomination sociale :  
U MUNTESE**

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 2000,00 €

Siège social : San Quilico

20145 Sari-Solenzara

Objet : Participation financière  
dans des opérations immobilières

Au capital de SCI, de SCP

Durée : 99 ans

R.C.S. Ajaccio numéro 500 946 934

Suivant acte reçu par Me Romain SHALGIAN, le 16 avril 2025, les associés ont décidé : d'une part, de nommer : Madame Chantal CAVATORTA, demeurant à Les Bougainvilliers, 232, Strada Di A Bella Donna, 20145 SARI-SOLENZARA, Cogérante de la société ; d'autre part, de transférer le siège social à l'adresse suivante : Les Bougainvilliers, 232, Strada Di A Bella Donna, 20145 SARI-SOLENZARA. Les articles 4 et 14 des statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis - Maître Romain SHALGIAN.

N° 13

**RENA BIANCA**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social :

Ribba, San Gavino di Carbini

20137 Porto-Vecchio

949 589 162 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/04/2025 a décidé :

- de modifier l'objet social aux activités de HOLDING et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de prendre acte de la démission de Monsieur Patrick MALAGOLI de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

- Monsieur Patrick MALAGOLI, demeurant Ribba, San Gavino di Carbini, 20137 Porto-Vecchio, été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Jean MALAGOLI, démissionnaire.

Pour avis, Le président.

**NANOO IMMOBILIER**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 euros

Siège social : Village de Rutali

20239 Rutali

Numéro SIREN : 942 135 864

RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 Avril 2025, il a été décidé de mettre fin aux fonctions de Directeur Général de Monsieur Pierre BINANT, à compter du 16 Avril 2025.

Aucun nouveau Directeur Général n'a été nommé.

La Présidente, Madame BROUTCHOUX Anne, demeure en fonction, la seule représentante légale de la société.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 15

**TETRA**

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : 28, boulevard Paoli

20200 Bastia

892 708 819 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITÉ**

Aux termes d'une délibération en date du 30/04/2025, l'A.G.E. a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Promotion immobilière et de marchand de biens et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
La Gérance.**LOCATION GERANCE  
FIN DE GERANCE**

N° 16

**LOCATION-GÉRANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 avril 2025 fait à AJACCIO, enregistré au Service des Impôts de AJACCIO le 22/04/2025, La Société GC RESTAURATION, société à responsabilité limitée au capital de 8000 euros, dont le siège social est Route d'Afa, Lieudit U Vangonu, 20167 APPIETTO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le n° 837 544 246 a confié à :

Monsieur Lisandru GORGUILLO, entrepreneur individuel, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 843 485 236. LISANDRU GORGUILLO, demeurant Res Parc Azur, Imm Le Pingouin, Rue Louis Nyer, 20090 AJACCIO.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Restaurant sandwicherie saladerie glacier situé à 1, Rue Forcioli Conti, 20000 AJACCIO, connu sous le nom de "IND'E ZEZE ou CAFE ZEZE" ; Pour une durée de 7 mois à compter du 1er avril 2025.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé GC Restauration,  
Le loueur.**L M N**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Hameau de Tizzano

20100 Sartene

848 222 972 RCS Ajaccio

**FIN DE LOCATION GERANCE**

Le contrat de location gérance qui avait été consenti suivant acte sous seing privé en date à TIZZANO le 10 mars 2023, par la société L M N, SAS au capital de 5000 euros, dont le siège social est à SARTENE [20100], Hameau de Tizzano, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°848 222 972, à la société PRIMA SERA SAS au capital de 3000 euros, dont le siège social est à SARTÈNE [20100], RD 48, Hameau de Tizzano, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 948 955 463, représentée par son Président M. BUREL Lisandru et portant sur un fonds de commerce de Restauration saisonnière, dénommé «L'ARIA NOVA», situé à SARTENE [20100] en contre bas de son immeuble situé RD 48, Hameau de TIZZANO, cadastré section B n° de plan 275 n° de voirie 5736 a pris fin en date du 01/04/2025 conformément aux termes de la convention de résiliation signée entre les parties le 1er janvier 2025.

Pour avis,

**AVIS DE SAISINE  
DE LEGATAIRE**

N° 18

**AVIS DE SAISINE  
DE LEGATAIRE UNIVERSEL  
DE LAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1 Code de Procédure Civile  
Loi n°2016-1547 du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du mois d'avril 2023, Madame Paulette Santa STROMBONI, en son vivant retraitée, demeurant à LEVIE [20100], Carpolitano. Née à TOULOUSE [31000], le 4 juin 1947. Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à BONIFACIO [20169] (FRANCE), le 26 décembre 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Céline BRONZINI de CARAFFA, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Thomas LEANDRI et Céline BRONZINI de CARAFFA, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute Corse), 1, rue Luigi Giafferi, le 2 mai 2025, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Céline BRONZINI de CARAFFA, Notaire à BASTIA [20200], 1, rue Luigi Giafferi, référence CRPCEN : 20025, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 19



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

### 1. NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME ACHETEUR :

Commune de LECCI  
120, Stradonu di a Mirria  
A crucci - 20137 Lecci  
Tél : 04 95 71 43 43  
Fax : 04 95 71 44 69  
E-mail : [mairie.lecci@wanadoo.fr](mailto:mairie.lecci@wanadoo.fr)  
SIRET : 21200139000013

### 2. OBJET DU MARCHE : TRAVAUX DE VOIRIE

Accord-Cadre à Bons de Commande

### 3. ALLOTISSEMENT : SANS OBJET

### 4. CRITERES D'ATTRIBUTION :

Critère Prix : 70%

Critère Valeur Technique : 30% se décomposant comme suit :

Sous-critère Moyens Matériels et Humains : 30%

Sous-critère Matériel et matériaux : 30%

Sous-critère Méthodologie : 40%

5. Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1<sup>er</sup> du Code de la commande publique.

6. Date limite de réception des offres : 28 Mai 2025 à 12h00

7. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 05 MAI 2025

8. DEMARRAGE PREVISIONNEL DES TRAVAUX : 16 JUIN 2025

9. MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER : Les dossiers de consultation seront téléchargés gratuitement sur le site du profil acheteur

<http://www.achatspublicscorse.com>

En cas de difficultés pour télécharger des documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une INFOLINE est mise à disposition au 0 892 434 363 (0.40€/minute) du lundi au vendredi : 9h00 / 12h30 et 14h00 / 18h30

10. Modalités de remise des candidatures et des offres :

Les offres seront remises obligatoirement par voie dématérialisée sur le site

<http://www.achatspublicscorse.com>.

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

### 11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les demandes de renseignements : Elles devront être adressées par voie électronique au maître d'ouvrage via la plateforme de dématérialisation du profil acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bastia

Villa MONTEPIANO - 20407 BASTIA CEDEX

Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

Courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Site web : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>

Le Maire,

N° 20

## CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.34.92.10

Site : [cabinet-retali.fr](http://cabinet-retali.fr)

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

### AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

### AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le 3 JUILLET 2025 à 10H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

#### SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CORTE (Haute-Corse)

Dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé «IMMEUBLE LE PRATO» Bâtiment B 2ème étage Avenue du Baron MARIANI - 20250 CORTE, cadastré AB 67, les biens suivants :

Le lot numéro 16 : un appartement type F5 d'une superficie de 91,28 m2 (Loi CAR-REZ) au 2e étage côté gauche comprenant une entrée, une cuisine, un cellier, une salle d'eau, un WC, trois chambres, un séjour, un balcon,

Le lot numéro 36 : une cave au sous-sol,

Le lot numéro 56 : un emplacement de voiture.

MISE A PRIX :

LOT UNIQUE : 95.000,00 €

Visite prévue sur place sans rendez-vous le 4 JUIN 2025 de 11H30 à 12H30 par la SELARL LECA-MARZOCCHI-ROCHA, commissaires de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80.

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : [cabinet-retali.fr](http://cabinet-retali.fr)

N° 21



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry - CS.10210

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.51.55.55 [Ajaccio]

Adresse Internet : <http://www.cci.corsica>

Objet de la Consultation :

Marché n°2025-AOO-013 : "Réhabilitation du Palais des Congrès d'Ajaccio et création d'une Ecole Hôtelière

Lot n°1 bis : Travaux sur verrière et escaliers

Lot n°2 : Réparation ascenseur"

Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert

Critères d'attribution :

1 - Prix des prestations : 50.0 %

2 - Valeur technique : 40.0 %

3 - Délais : 10%

Date limite de réception des offres : 02 Juin 2025 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce n° 25-48254 du 30/04/2025.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.cci.corsica>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 02/05/2025.

N° 22



## AVIS D'ATTRIBUTION

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR/DE L'ENTITE ADJUDICATRICE :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry - CS.10210

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.51.55.55 [Ajaccio]

Adresse Internet : [www.cci.corsica](http://www.cci.corsica)

OBJET DU MARCHE :

Marché n°2024-AOO-47 : «Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio Tino Rossi

Entretien des ouvrages maritimes et des installations flottantes»

PROCEDURES :

Type de procédure : Appel d'offres ouvert

Un avis d'attribution complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce 25-50490 du 06/05/2025

Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 06/05/2025.

N° 23

## SCP MORELLI MAUREL & Associés

7, rue Maréchal Ornano - BP 203 - 20179 AJACCIO CEDEX

Tél : 04 95 21 49 01 - Mail : [c.maurel@corsicalex-avocats.com](mailto:c.maurel@corsicalex-avocats.com)

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur

### ADJUDICATION LE MERCREDI 18 JUIN 2025 à 9 H

AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO

4, BOULEVARD MASSÉRIA à AJACCIO 20000

#### DESCRIPTIF DE L'IMMEUBLE A VENDRE

Département de Corse du Sud, sur la commune de Propriano :

En la copropriété cadastrée A 712, sis Villa Pascal, rue Sorba.

- le lot n° 1 : soit un appartement de 48,94 m<sup>2</sup> carrez, au rez-de-chaussée, composé de deux chambres, une salle de séjour, une cuisine, une salle d'eau avec wc et un garage de 18 m<sup>2</sup>.

MISE A PRIX : 30.000 euros

Visite des lieux sur place sans RDV le vendredi 16 mai 2025 de 10h30 à 12h30 par ministère de la SELURL ACTIJURIS 2A (04 95 77 16 59).

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la SCP MORELLI MAUREL & Associés, et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, pour consultation].

#### ETANT NOTAMMENT PRECISE :

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, 7 rue Maréchal Ornano, BP 203 Cedex à AJACCIO, et sur son site internet <https://www.corsicalex-avocats.com/>

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

Fait et rédigé à Ajaccio, le 05 mai 2025. POUR EXTRAIT. [20170479].

GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE BASTIA  
B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 24

N° PC : 2025RJ0106  
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 29/04/2025 prononçant l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société LELIA BTP SARL, 9, Piazza, 20290 ORTIPIORIO. Maçonnerie générale et gros oeuvre du bâtiment la rénovation travaux publics. 844 737 429 RCS Bastia 844 737 429 RM 20. **Liquidateur judiciaire** : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements** le 04/04/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 25

N° PC : 2024RJ0165  
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 29/04/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la société PASSION PISCINES SARL, Chez Sci Maria Sèrena, Migliacciaru, 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO. La pose, l'installation, la réparation et le dépannage de piscines individuelles et collectives. La fabrication de tous produits et matériels afférents aux piscines. La vente de produits et prestations de services relatifs aux piscines. 791 261 662 RCS Bastia. **Liquidateur judiciaire** : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements** le 30/08/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 26

N° PC : 2025RJ0097  
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 29/04/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société SAINTE MARIE DE DIANA SARL [], Etang de Diana, Tallone, 20270 ALERIA. 342 256 922 RCS Bastia. **Mandataire judiciaire** : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements** le 15/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 27

N° PC : 2025RJ0099  
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 29/04/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société ECOLE DE PLONGEE INTERNATIONALE DE CALVI SARL [], 20, LES PATIOS DE CAMPU LONGU, 20260 CALVI. 453 028 607 RCS Bastia. **Mandataire judiciaire** : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard

Pascal Paoli, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements** le 21/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 28

N° PC : 2025RJ0101  
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 29/04/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société AMBULANCES NICOLINI SARL [], route Novu, Route Impériale, 20600 BASTIA. 350 715 132 RCS Bastia. **Mandataire judiciaire** : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements** le 26/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 29

N° PC : 2025RJ0102  
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 29/04/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société SAVANAH SARL [], lotissement Paluro, Route des Petrelles, 20620 BIGUGLIA. 895 350 817 RCS Bastia. **Mandataire judiciaire** : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements** le 26/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 30

N° PC : 2025RJ0103  
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 29/04/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société BAR O MAITRE SAS [], résidence Isolella, 20620 BIGUGLIA. 922 661 020 RCS Bastia. **Mandataire judiciaire** : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements** le 21/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 31

N° PC : 2025RJ0104  
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 29/04/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société L'ETAGE SAS [], rue Spinola, Vieux Port, 20200 BASTIA. 850 214 198 RCS Bastia. **Mandataire judiciaire** : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements** le 26/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou

sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC

N° 32

N° PC : 2025RJ0105  
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 29/04/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société DECO SERVICES SARL [], C/o Mr Emon Yann, Macchiuncello, 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO. 531 910 545 RCS Bastia. **Mandataire judiciaire** : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements** le 18/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 33

N° PC : 2025RJ0107  
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 29/04/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société LE P'TIT DERNIER SARL [], PLACE DES PORTES, 20217 SAINT-FLORENT. 900 451 444 RCS Bastia. **Mandataire judiciaire** : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements** le 25/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 34

N° PC : 2025RJ0108  
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 29/04/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société AG CONSTRUCTION SAS [], Chez Angelo Mangone, Résidence Cala Bianca, Route de la Marana, 20290 BORGIO. 823 973 631 RCS Bastia. **Mandataire judiciaire** : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements** le 19/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 35

N° PC : 2025RJ0098  
Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 29/04/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Madame GUIDONI Emma Catherine [], 3, lotissement Cantanello, 20214 CALENZANA. 815 120 324 RCS Bastia. **Mandataire judiciaire** : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. **Date de cessation des paiements** le 28/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2

et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 36

N° PC : 2025EX0003 [Greffé TC Salon-d-Provence]  
Jugement du tribunal de commerce de Salon de Provence en date du 24/04/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure d'ouverture de redressement judiciaire à l'égard de la société MARYSE SARL, 4, quartier A Ribba, Poretto, Erbalunga, 20222 BRANDO. 500 335 419 RCS Bastia. **Mandataire judiciaire** : SAS LES MANDATAIRES, prise en la personne de Me DE CARRIERE Vincent, 305, Boulevard Maréchal Foch, 13300 SALON-DE-PROVENCE. **Date de cessation des paiements** le 15/04/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

DISSOLUTION  
LIQUIDATION

N° 37

**HRAV**  
SARL en liquidation  
Au capital de 2000 euros  
Siège : Provence Logis, Montesoro  
Bât 15, 20600 Bastia  
**Siège de liquidation** : Provence Logis  
Montesoro, Bât 15, 20600 Bastia  
RCS Bastia 823 123 393

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2024 au siège de la liquidation a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Monsieur Rachid ABIDI, demeurant Provence Logis, Montesoro, Bât 15, 20600 BASTIA, de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la **clôture** de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **société sera radiée** dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 38

**NINE EXCLUSIVE**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1500 euros  
**Siège de liquidation** :  
Résidence Petra Bianca  
Bât A, Chemin Saint-Antoine  
20214 Calenzana  
949 918 122 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter ce jour et sa **mise en liquidation amiable**. Elle a **nommé** comme liquidateur Marzio CEREÀ, demeurant Chemin Saint-Antoine, Résidence Petra Bianca, 20214 Calenzana, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus. Le **siège de la liquidation** est fixé Résidence Petra Bianca, bat A, chemin Saint-Antoine, 20214 Calenzana. Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

## DERNIERES MINUTES

N° 39



Olivier PELLEGRINI

Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga - Bât. A2  
20200 Bastia

04.95.32.05.85/04.95.32.13.35

e-mail : pellegri.olivier@wanadoo.fr

### Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée EARL LES VERGERS DE LA CASINCA

Au capital de 131.700 euros  
Siège social : Route de Sorbo  
20213 Sorbo-Ocagnano  
829 227 198 RCS Bastia

Par décision du 30 avril 2025, Monsieur GIARETTA Jean-Claude, associée unique et liquidateur de la société EARL LES VERGERS DE LA CASINCA, a décidé la clôture de la dissolution anticipée de ladite Société.

Cette décision de dissolution fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, et la société cessera d'exister à dater de sa radiation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 40

### AVIS

Par jugement du 8 avril 2025 RG 25/00252, Minute 25/27 du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio, Monsieur DEGUINE, Vice-Président, a désigné pour une durée de 18 mois Monsieur Didier GAUTIER-FABIANI domicilié Collines du Ranchjetu, A Trova, 20167 ALATA, en qualité d'administrateur successoral avec pour mission de rechercher les héritiers de Monsieur Pascal BRUNELLI né le 1er janvier 1900, décédé, représenter ses héritiers pour les actes de la vie civile et en justice, accomplir les actes purement conservatoires ou de surveillance et tous actes d'administration provisoire.

N° 41

### CASH2A

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 15.000 euros

Siège social : Lieu-dit Alzicciu

Pôle Smart City, route de Mezzavia

20090 Ajaccio

803 251 370 RCS Ajaccio

En vertu d'une sur convocation de Monsieur Jean Loup MATELLI, Mandataire Adhoc de la SAS ENERCO HOLDING, et en vertu d'une ordonnance de Monsieur Le Président du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en date du 20 février 2025, s'est tenue le 30 avril 2025, l'Assemblée Générale de la société, aux termes de laquelle résulte que :

- Monsieur Paul PADOVANI, demeurant 2 bis, Rue de Solferino, 20000 AJACCIO a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Anthony PADOVANI, démissionnaire.

- Monsieur Christophe LECA, demeurant Résidence de Toretta, Route du salario, 20000 AJACCIO a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis, Le Président.

N° 42

### HRAV

SARL au capital de 2000 euros

Siège social : Provence Logis

Montesoro, Bât 15, 20600 Bastia

RCS Bastia 823 123 393

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Rachid ABIDI, demeurant Provence Logis, Montesoro, Bât 15, 20600 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Provence Logis, Montesoro, Bât 15, 20600 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 43

### AGENCE MEDITERRANEENNE D'ASSAINISSEMENT

Société à Responsabilité

Limitée à Associé Unique

En liquidation

Au capital de 8000 euros

Siège social et de liquidation :

Lieu-dit Le Scaglione

Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio

502 418 684 RCS Ajaccio

Suivant décision du 01/04/2025 au siège de la liquidation, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Georges, Joseph MASSA, demeurant Lieu-dit le Scaglione, Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 44

### AVIS

Suivant acte SSP en date du 15/03/2025 fait à CALVI, la SAS FRANCESCU, SAS au capital de 1.000 euros dont le siège social est Rue Paoli, 20220 L'ILE-ROUSSE immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 829.593.896. a donné en location gérance à la société MANO, SAS au capital de 300 € dont le siège social est Avenue de la République, 20260 CALVI immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°829.516.509. Un fonds de commerce d'articles de ventes de maroquinerie, bijoux, objet cadeaux connu sous l'enseigne de « L'IMPREVU » sis au Boulevard Wilson, 20260 CALVI pour la période du 15 mars 2025 au 30 septembre 2025, sans tacite reconduction.

N° 45

### SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS MENGHI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 160.000 euros

Siège social : 101, Strada Grotta Murata

402, Route A Traversa - Erbalunga

20222 Brando

R.C.S. Bastia 323 550 699

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2024 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, M. Guillaume MENGHI, demeurant 101, Strada GROTTA MURATA - 402, Route A Traversa - Erbalunga - 20222 Brando, gérant de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

L'assemblée générale susvisée a également nommé en qualité de Contrôleur Mme Maryse MENGHI, demeurant 101, Strada GROTTA MURATA - 402, Route A Traversa - Erbalunga - 20222 Brando, en lui conférant les prérogatives et obligations habituellement reconnues aux commissaires aux comptes.

Le siège de la liquidation est fixé au 101, Strada GROTTA MURATA - 402, Route A Traversa - Erbalunga - 20222 Brando, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 46

### LD DEPANNAGE

Société par Actions

Simplifiée à Associé Unique

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Croce

Chemin de Galera, 20129 Bastelicaccia

950 767 384 RCS Ajaccio

Suivant décision du 28/10/2024, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, le Président.

N° 47

### VILLA MONTELEONE

Société en Nom Collectif

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Zone Artisanale du Stiletto

Espace Lupecia - 20090 Ajaccio

834 011 405 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2024, l'Assemblée Générale a pris acte de la démission de Monsieur Pierre Michel SERRA avec effet au 28 juin 2024 et a nommé en qualité de Gérant remplaçant, à compter du 28 juin 2024, Monsieur Dominique Jean-Pascal SERRA, demeurant Prato In Vignale, Col du Prunu, 20167 Alata.

Pour avis, La Gérance.

N° 48

### CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 11 avril 2025 dressé par Maître Frédéric GUEGUEN notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée ACT é CONSEIL, aux PONTES DE CE (49130), 71, rue David d'Angers.

Monsieur Loïc Jean-Noël Paul METAIS né(e) le 30 octobre 1977 à ANGERS.

Et : Madame Stéphanie Sonia METAIS née GAUDIN. né(e) le 25 avril 1977 à LE MANS. Demeurant ensemble 3, bis Les Hauts de Baracci, 20113 Olmeto.

Mariés le 6 juillet 2002 par devant l'officier de l'Etat civil de MAZE-MILON sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle. Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

N° 49

### AC CLEANER 2A

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège de liquidation : Lot 13, Baléone

20167 Sarrola-Carcopino-928 657 212

Aux termes d'une délibération en date du 24 janvier 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé comme liquidateur la société SEVINACCE, représentée par Antony LORENZI son Gérant, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé Lot 13 - Baléone - 20167 Sarrola-Carcopino.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe d'Ajaccio.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 50

### AC CLEANER 2A

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

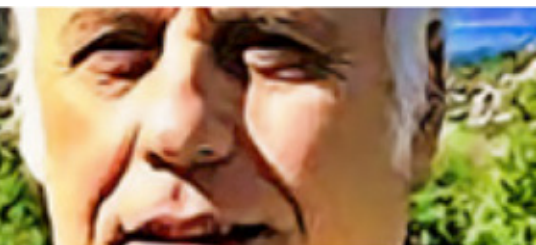
Siège de liquidation : Lot 13, Baléone

20167 Sarrola-Carcopino-928 657 212

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 décembre 2024 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la société SEVINACCE, représentée par Antony LORENZI, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe d'Ajaccio.

Pour avis, Le Liquidateur.





# La chronique de **Jean Chiorboli**

[linguacorsica@gmail.com]

## LE VOCABULAIRE CORSE DE LA CUISINE, **BUFFALADOBA**

«Y a-t-il un mot en corse

pour crêpes?»

(question d'un ami internaute

[https://www.facebook.com/](https://www.facebook.com/michel.mozziconacci.9)

michel.mozziconacci.9).

La réponse est claire: il n'y a pas

UN mot mais PLUSIEURS.

**I**l en va de même en français où ce champ lexical est pléthorique: «crêpe, galette, pannequet, pescajoun, galetou, pascade, tantimolles, vantes, chialades, chache-creupé, sanciaux, crespets... Les termes sont nombreux pour définir ces délicieuses préparations à base de pâte délicatement étalées puis cuites sur de grandes tuiles, pierres ou bilig en fonte selon les régions. Chaque pays ayant son jargon culinaire hérité de siècles de pratique, fait que la terminologie peut générer des confusions dans l'esprit des consommateurs» [ets-lefeuvre.fr/]. Selon le dictionnaire en ligne Glosbe «Crespu, nicciu, vultata sont les meilleures traductions de crêpe en corse» [fr.glosbe.com]. Les dictionnaires corses confirment la surabondance de termes et donc souvent la confusion: «Nicciu n.m. [Bastia, Castagniccia, Corti, Antisanti, Custeria], crêpe de farine de châtaigne». Le dictionnaire du Muntese cite «Vultata: crêpe assez épaisse», mais aussi «Impulighjata: crêpe, tarte ou fouace au pouliot», «Migliacciòlu «nìcci au fromage» ou bien «Migliacciòla pâte azyne avec fromage [gastr.] même préparation que le migliacciu, mais pâte azyne et cuite dans des fers à gaufres».

### BUFFALADOBA, UN «BŒUF EN DAUBE» À LA MODE CORSE

Selon le hasard ou la nécessité, les hommes, les cultures, les mots se transforment. Ils voyagent dans le temps et dans l'espace, avec des fortunes diverses, de manière éphémère ou durable ... Si on cherche dans la base de données Infcor l'équivalent corse de «daube», on obtient stufatu mais également un étrange buffaladora, dont l'étymologie est supposée inconnue [et pour cause]. En fait le terme est sans doute repris du dictionnaire du Muntese, qui lui-même l'a [re]pêché dans le «Vocabolario» posthume de FD.Falcucci [né en 1835], mais avec une «coquille»: BuffaladoBa a été transformé en

BuffaladoRa, et l'erreur s'est propagée dans d'autres dictionnaires. Voici la définition de Falcucci: «buffaladoba: bast. Stufato frsmo, beuf-en-daube». Le mot serait donc un «francesismo» bastiais correspondant à stufatu [it. stufato]. On pense à la cuisson

«à l'étouffée» [ou étouffade, estouffade, étuvée]. Quant au français «daube» ce serait un emprunt: *dobba* [«marinade»], aujourd'hui pratiquement disparu en italien [CNRTL] malgré quelques attestations isolées. De même en corse *buffaladoba* a apparemment disparu au profit de *stufatu*. Notons cependant que *buffaladoba* désignait spécifiquement le «bœuf-en-daube», alors que *stufatu* est un terme générique qui s'applique à plusieurs plats de viande préparés selon le même mode de cuisson: *stufatu di levra, di carne vaccina, di caprettu, di pernice, di cignale, di vitellu*. Une mauvaise lecture de la forme *buffaladoba* de Falcucci a donné lieu à la propagation dans d'autres dictionnaires [Muntese, Culioli, Sicurani, Infcor] de la forme fantaisiste *buffaladora*, exemple parfait de ce que les Italiens appellent *bufala*, qui correspond en français à «bourde», «intox», «arnaque» [dictionnaire Larousse]. On a par exemple dans l'incontournable dictionnaire en ligne Infcor: «*buffaladora*: français: daube; nature: n.f.; définition: Tianu di carne di boie; étymologie: scunnisciuta; italien: stufato, carne stufata; anglais: stew, casserole; synonymes: stufatu». Le français daube [mode de cuisson de certaines viandes mijotées à l'étouffée; la viande ainsi préparée] a une étymologie complexe [le CNRTL cite l'italien *dobba* «marinade», l'espagnol *adobar* «mariner», cf. français adouber «armer chevalier» puis «apprêter un aliment», voir les différents sens de adouber en français ou *addobbare* en italien]. Quant au corse *stufatu* [Infcor: étouffé; daube, civet], il correspond à l'italien *stufato* [de *stufa* poêle]; voir en français la cuisson à l'étouffée [ou étuvée].



### PRISUTTU, LONZU: APPELLATIONS D'ORIGINE CORSE

La plupart des langues romanes connaissent des termes proches de *prisuttu* issus d'étymons latins similaires: italien *prosciutto*, calabrais et sicilien *prisuttu*. Il s'agit de mots formés à partir du verbe latin *SUGERE* [sens propre «sucer»] dont le participe passé *SUCTUS* a donné en corse *suttu* [couramment employé en corse contrairement à ce qui se passe en italien où *suggere* (variante littéraire de *succhiare*) n'a pas ou plus de participe passé]. La forme *prisuttu* correspond à «[jambon] sec», comme le suggère aussi l'étymon *PRAESUCTUS* «[complètement] sec» ou «[as]séché». Dans le préfixe *PRAE* semble subsister [en corse comme en calabrais ou en sicilien] une notion de renforcement qui a disparu dans les autres langues [G.Rohlf]. Ajoutons que la forme appropriée est *prisuttu* et non pas *prizuttu* avec un *z* [aberration due à l'interférence du système graphique du français].

Des remarques analogues s'appliquent au cas de *lonzu* qui correspond [en tant que terme de charcuterie] à l'italien *lonza* issu du français *longe* qui continue *LUMBEA* du latin populaire [lui-même correspondant du latin classique *LUMBUS* «reins, dos, échine» qui a donné les termes anatomique lombes, lombaire]. La spécificité du terme corse réside dans son genre masculin. En italien *lonzo* n'est guère employé qu'au sens de «mou», «indolent»; ce qui correspond à *lonzu* en corse où le masculin est employé aussi bien pour le terme de charcuterie que pour l'adjectif [mais ici l'origine est non pas le latin mais le germanique *lunz* «paresseux». Quant au mot *lonzo*, il n'est pas attesté dans les dictionnaires comme terme de charcuterie mais représente le plus souvent une tentative [maladroite voire aberrante] d'italianisation du corse *lonzu*. *Lonzo* apparaît de manière sporadique dans certains menus «régionaux», par exemple à Milan ou Florence; on a même «*Salsiccia sarda; Lonzo*» dans certains menus sardes. Cependant c'est le féminin *lonza* qui est considéré comme le terme italien approprié. S'agissant du domaine corse, et quelle que soit la langue en question, la forme hybride *lonzo*

apparaît comme superflue et son emploi, bien qu'attesté, ne s'impose pas pour autant.

Le linguiste corse Falcucci, né en 1835, inclut *prisuttu* dans son dictionnaire corse et note comme terme proche dans le domaine italien la forme *persutto* dont il souligne qu'elle ne correspond pas à la norme italienne. Il semble bien que le terme *prisuttu* n'ait pas besoin de spécification d'origine: dans notre base textuelle en langue corse, les expressions *prisuttu corsu* ou *prisuttu di Corsica* n'apparaissent jamais. Quant à la question de savoir si *prisuttu* peut se référer à autre chose que le produit corse traditionnel, le problème ne s'est posé que récemment, après l'introduction de produits similaires d'importation, cuits ou crus. C'est alors qu'apparaissent des expressions du type *prisuttu nustrale* pour conjurer tout risque de confusion avec un produit non corse, alors qu'auparavant les seules spécifications éventuelles étaient du type *prisuttu vechju* [«vieux»], *magru* [maigre] etc. On relève même des allusions au «syndrome du *prisuttu*», c'est-à-dire aux «présents» qu'on offre à un élu influent pour obtenir un emploi ou une faveur [anazione.com/]. Au même titre que l'odeur du maquis chère à «Nabulione», le *prisuttu* fait donc partie éléments symboliques et identitaires corses par excellence. Pour signifier la perte de tous les repères traditionnels on emploie en corse l'expression *scurdassi di a filetta* [«oublier la fougère»]. Mais, dit-on, si les Corses qui s'éloignent de leur île peuvent oublier le nom de l'arbousier ou de la fougère, ils n'oublient jamais le *prisuttu* et le *figatellu* [nous avons conservé la graphie originale de la revue corse *A Muvra* dans la citation suivante]: «*Un s'hanu mai da scurdà di u nomu di u prisuttu e di u figatellu, s'elli si scordanu di quillu di l'arbitru e di a scopa*» [Simonu di San Ghjorghju, 1930]. En conclusion, il semble bien que l'emploi de *prisuttu* et *lonzu* sans autre spécification renvoie bien aux produits corses traditionnels, et ne nécessite de spécification ultérieure que lorsqu'il s'agit de produits exogènes: dans ce dernier cas c'est souvent le mot français [jambon ou jambonneau par exemple] qui apparaît dans le discours en langue corse. ■

**S'agissant du domaine corse, et quelle que soit la langue en question, la forme hybride *lonzo* apparaît comme superflue et son emploi, bien qu'attesté, ne s'impose pas pour autant.**



## EXPOSITION

### Fin de party

Lorsqu'une fête s'achève, en général, tout ne s'arrête pas brutalement. Souvent, la musique s'attarde encore un peu, ne serait-ce qu'en sourdine, comme pour mieux accompagner jusqu'à ce moment où il faudra refermer, pour de bon cette fois, une parenthèse d'insouciance et prendre acte du silence pour revenir au cours habituel des choses. Cette exposition, qui réunit des œuvres de douze artistes plasticiens

[vidéos, installations, huile sur toile, tirage photographique, pièce sonore, peinture murale], s'attarde sur cette transition entre chaos sonore et retour à la réalité, lorsque l'euphorie retombe. La musique est une trace, un bruissement persistant, dans un territoire à la lisière de la jubilation et de la désillusion, où se mêlent les derniers éclats des réjouissances et l'ombre d'une fin annoncée. C'est la scène musicale en forme de Petit Lu de Camille Blatrix, qui invite à une pratique libre et décomplexée. Ou ces sons qui résonnent encore, avec les enfants de Ziad Antar répétant un drôlatique « Wa » ; ce sont aussi les architectures anthropomorphes de Meriem Ben-nani qui se mettent à chanter ; les peluches de Charlemagne Palestine qui s'amoncellent dans un joyeux capharnaüm ou encore Pipilotti Rist qui massacre le *Wicked Games* de Chris Isaak, dans un geste aussi libérateur qu'iconoclaste. Puis, la musique s'éteint peu à peu. Davide Balula pose une platine solitaire, ultime vestige d'une fête déjà révolue, au-dessus de laquelle flotte un ballon, suspendu comme un dernier écho du tumulte. Alors, on se raccroche aux souvenirs, on scrute les vidéos de la veille sur YouTube, on range la playlist et on laisse un commentaire mélancolique avec Kamilya Kuspanova, puis on part se coucher. La fête est finie, mais son écho persiste. Entrée libre.

Du 14 mai au 18 octobre 2025 (du lundi au samedi, 10h - 18h). Frac Corsica, citadelle de Corte.

**i** 04 20 03 95 33 & [www.frac.corsica](http://www.frac.corsica)

## DANSE/MUSIQUE

### Tout contre



Elles sont quatre : une musicienne [Mélodie Loisel], deux danseuses [Michèle Ettori et Déborah Lombardo] et la contrebasse, qui est ici bien plus qu'un instrument de musique et occupe une place centrale : elle est « repère-cœur-repaire », caisse de résonance des choses du monde, portée, transportée, caressée, frappée, chantée... ses formes et ses matières offertes au déploiement des gestes. En effet, explique Michèle Ettori, directrice et chorégraphe de la compagnie Vialuni, ce spectacle « se veut une célébration de l'instrument d'abord, merveilleuse création humaine toute de bois » ainsi qu'une « célébration des corps et du vivant ». Entrée libre.

Le 10 mai 2025, 18 h 30. Auditorium de Pigna.

**i** 04 95 61 73 13 & [www.voce.corsica](http://www.voce.corsica)



## LITTÉRATURE

### Histoire(s) en mai

Le dicton « À Rome, fais comme les Romains » renverrait à saint Augustin qui, devant se rendre à Rome, demandait si le jour de repos devait être pris le samedi comme à Milan ou le dimanche comme à Rome, ce à quoi saint Ambroise aurait répondu « Si tu es à Rome, vis comme les Romains ; si tu es ailleurs, vis comme on y vit ». Cette vingtième édition d'Histoire(s) en mai propose cependant de se mettre à l'heure romaine tout en étant à Bastia, Biguglia, Venaco, Ajaccio ou Porticcio et de découvrir Rome, son histoire et sa culture par le biais de la gastronomie : l'histoire du vin et de la nourriture constitue un domaine qui connaît actuellement un grand développement, les modalités de leur consommation ouvrant sur des champs d'investigation variés - économique, politique, social, religieux... Les organisateurs reçoivent notamment Dimitri

Tilloy-d'Ambrosi, docteur en histoire spécialisé dans l'histoire de l'alimentation, la diététique et la médecine à l'époque romaine ; Nathalie Cohen, auteure de romans policiers historiques dont le héros est le tribun Marcus Alexander ; le philosophe Pierre-Yves Quiviger ou encore Florent Quellier, spécialiste de l'histoire de l'alimentation. Le 14 mai, à Bastia, Bibliothèque Tommaso Prelà, à partir de 14 h 30, conférences et dédicaces : « Le banquet de Montaigne » par Didier Ottaviani ; « Gueuleton, goinfre, gourmand : une histoire de gourmandise en Occident » par Florent Quellier ; « La philosophie permet-elle de mieux comprendre le vin ? » par Pierre-Yves Quiviger. Le 15, à Bastia, promenade « Les pieds dans le plat » à partir de 15 h, au départ de la Bibliothèque Tommaso Prelà avec diverses haltes et interventions. Le 21, à Bastia à partir de 16 h, rencontres et dédicaces (librairie Alma, Casa di e lingue, Bibliothèque Tommaso Prelà), avec Pierre Assouline, Nathalie Cohen, François-Michel Durazzo. Le 23, médiathèque de Biguglia, 18 h, rencontres et dédicaces avec Pierre Assouline, Nathalie Cohen ; à 19 h à Bastia, Bibliothèque Tommaso Prelà, conférence de François-Michel Durazzo sur le poète, essayiste, romancier et éditeur turc Enis Batur. Le 24, à 9 h 13, le train d'Histoire(s) en mai quitte Bastia pour Ajaccio, avec Pierre Assouline, Nathalie Cohen, Dimitri Tilloy-d'Ambrosi et François-Michel Durazzo, et fait halte à Venaco de 12 h à 14 h 30. Le 25, à 11 h, visite de l'exposition temporaire du Palais Fesch puis retour à Bastia.

Du 14 au 25 mai 2025. Bastia / Biguglia / Venaco / Porticcio / Ajaccio. **i** 04 95 58 85 50 & [www.histoiresenmai.corsica](http://www.histoiresenmai.corsica)

# carnets de bord

par Béatrice HOUCHARD

## De Théodule aux conventions



«Pour enterrer un problème, créons une commission!» préconisait avec humour Georges Clemenceau au début du xx<sup>e</sup> siècle. Le conseil a été suivi, ô combien, sous plusieurs républiques. Aujourd'hui, la mode serait plutôt à la suppression des «comités Théodule». Mystère historique, à propos: pourquoi a-t-on retenu le seul prénom de Théodule alors que la phase exacte du général de Gaulle, en 1963, était la suivante: «L'essentiel, ce n'est pas ce que peuvent penser le comité Gustave, le comité Théodule ou le comité Hippolyte, c'est ce que veut le pays»?

Afin de savoir ce que veut le pays, on en pince désormais pour la démocratie participative. Celle-ci peut prendre la forme du référendum, cajolé par tous alors qu'il n'y a en a pas eu depuis 2005. Il est vrai que la réponse avait été «non» à la constitution européenne et qu'on s'était assis dessus... Sa variante du «référendum d'initiative partagée» a fait son apparition dans la Constitution en 2008, mais avec tant de conditions [on n'est jamais trop prudent] qu'aucun n'a pu aboutir à ce jour.

François Bayrou voudrait un référendum qui aiderait le gouvernement à trouver les 40 milliards d'euros qui manquent pour boucler le budget. C'est hasardeux, le vote du budget étant une prérogative parlementaire. C'est risqué aussi: a-t-on déjà vu des électeurs dire «oui» à la perspective de se serrer la ceinture? Tout le monde est d'accord sur le principe, mais à condition qu'il s'agisse de la ceinture du voisin, de préférence s'il s'appelle Bernard Arnault...

Le 13 mai, Emmanuel Macron en dira plus lors d'une émission spéciale sur TF1. Lors de ses vœux du 1<sup>er</sup> janvier, il avait promis aux Français de leur faire «trancher des sujets déterminants». Lesquels? Il pourrait être question, à la rentrée de septembre, d'un référendum avec plusieurs questions [pour mieux noyer le poisson?] avec notamment un sujet sur la réorganisation territoriale. On en salive d'avance.

### LES «TEMPS DE L'ENFANT»

La préférence d'Emmanuel Macron va aux conventions citoyennes, intéressantes pédagogiquement mais peu efficaces politiquement. Après la convention sur le climat [résultats très mitigés] et celle sur la fin de vie

[texte en discussion au Parlement], il vient de lancer une convention citoyenne sur «les temps de l'enfant». Dès juin, 150 citoyens tirés au sort s'installeront au Conseil économique, social et environnemental [le plus obèse des comités Théodule] et plancheront sur les rythmes scolaires mais aussi «la vie globale des jeunes de 3 à 18 ans», temps passés sur les téléphones et les tablettes compris. Il faut, dit Emmanuel Macron, «que l'organisation des journées de nos élèves soit plus favorable à leur développement et aux apprentissages, qu'un équilibre soit trouvé aussi pour faciliter la vie des familles».

En se plongeant dans les nombreux rapports rendus sur les rythmes scolaires depuis trente ans par le Parlement ou de nombreux comités Théodule, on découvre un apparent consensus. Tous les acteurs essentiels [médecins, chronobiologistes et enseignants] sont d'accord depuis des années: les journées de classe et les vacances sont trop longues, les semaines sont trop courtes. La semaine de quatre jours est nocive pour les enfants, surtout pour les enfants des milieux défavorisés. Tout le monde le sait. Mais, enterrée en 2012, elle est appliquée quasiment partout depuis 2017. Le poids des familles, du tourisme et des week-ends a conduit à faire tout le contraire de ce qu'il aurait fallu sans se préoccuper des enfants. Tout le monde a sa recette pour les rythmes scolaires. À condition que ce soit celle qui corresponde à ses opinions et à son mode de vie.

L'aménagement du temps scolaire a été organisé en fonction du choix des adultes. Et parfois des ministres. Un exemple avec les vacances de Toussaint: elles ont augmenté quand Lionel Jospin était ministre de l'Éducation, puis diminué quand c'était François Bayrou, pour atteindre dix jours sous Jack Lang et finalement deux semaines sous Vincent Peillon.

Questions subsidiaires pour la Convention citoyenne: pourquoi demande-t-on aux communes d'investir dans des écoles qui ne fonctionnent que quatre jours sur sept et trente-six semaines par an? Et surtout pourquoi, pendant que la semaine de cours à l'école primaire passait de 30 à 27 heures en 1969 puis à 24 heures en 2008, les performances des élèves dans les classements internationaux sont-elles de moins en moins bonnes? Bon courage. ■

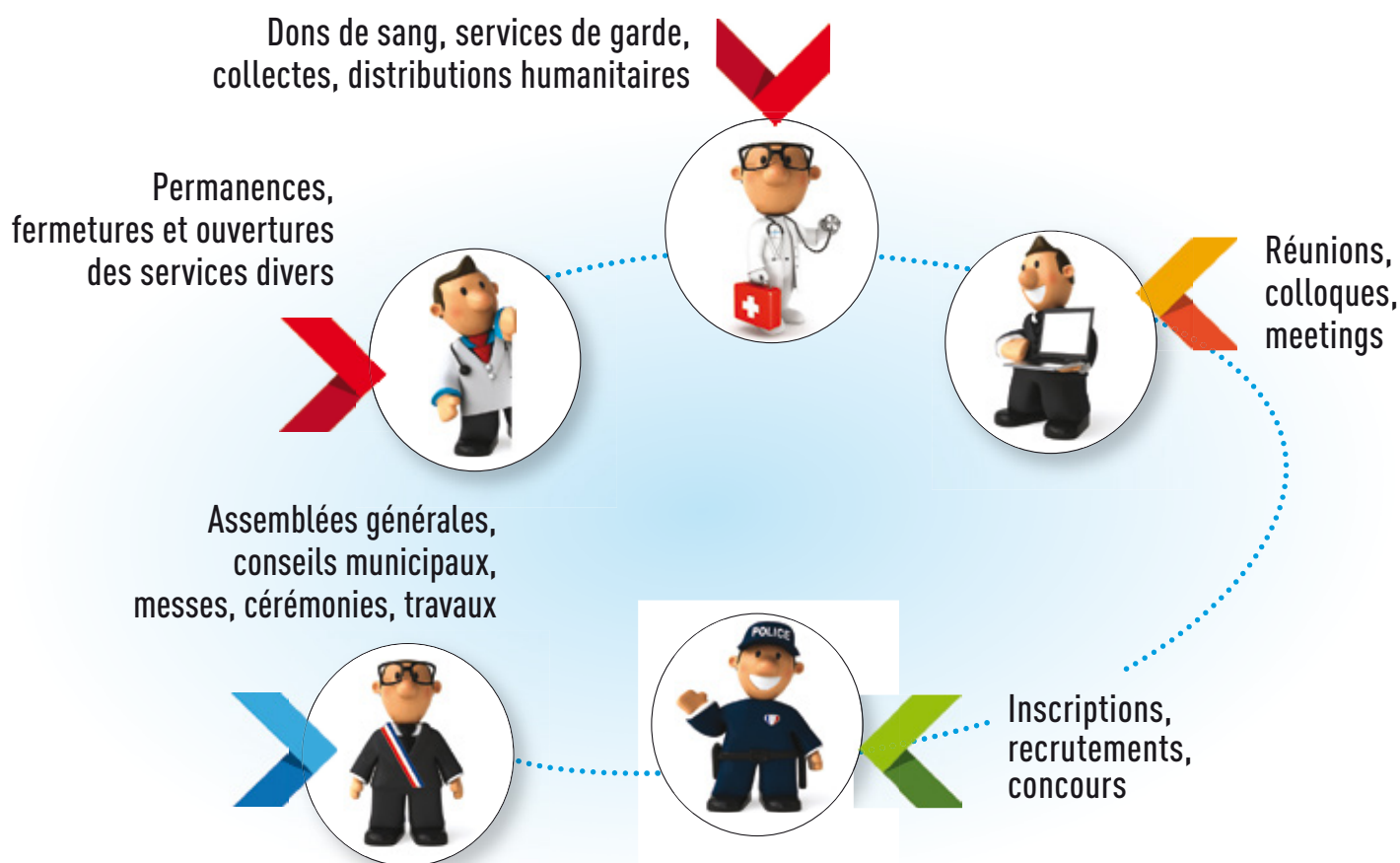
POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS **ASSOCIATIONS**  
ET **COMMUNES**



**SERVICE  
GRATUIT**

# [www.icn.corsica/publier-une-info](http://www.icn.corsica/publier-une-info)

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER  
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

[www.icn.corsica/publier-une-info](http://www.icn.corsica/publier-une-info)

